



J'ai touche un trop plein de caution

Par **fraiseberry**, le **18/02/2010 à 12:25**

Bonjour,

J'ai restitué mon appartement le 27 aout dernier.

Fin octobre, l'agence qui gérait l'appartement me vire la caution et m'appelle pour m'en informer.

Aujourd'hui hui, la personne qui a géré le dossier me contacte pour me dire qu'elle s'est trompée en ma faveur.

Effectivement après vérification je m'aperçois que cette dernière m'a fait un virement pour une caution de deux mois au lieu d'un. C'est comme si on m'avait remboursé les frais d'agence avec le mois de caution.

Je tiens à préciser que je ne m'en suis pas aperçue car déménageant à l'autre bout de la France, j'ai eu de grosses rentrées et en même temps de grosses sorties qui ont fait que le virement en question a été noyé dans la masse.

Au téléphone elle m'a indiqué que la comptabilité de l'agence n'était toujours pas au courant.

Suis-je dans l'obligation de rendre le trop plein versé?

Et à quels risques j'encoure si je ne le fais pas?

Les personnes qui se sont portées caution pour moi vont-elles être impactées?

Dans l'état actuel des choses je ne suis pas en mesure de rembourser ce trop plein...

Par **fraiseberry**, le **23/02/2010 à 17:49**

je me permets de relancer la question
en effet je n ai toujours pas eu de reponse

Par **Marion2**, le **23/02/2010 à 18:43**

Bonjour,

Bien sûr vous devez rembourser...

Si vous ne le faites pas, tribuna, huissier, avec tous les frais supplémentaires qui vous incomberont.

Cordialement.

Par **SANDRA**, le **23/02/2010 à 18:59**

Bonjour,

Il est préférable de rembourser l'agence. A réception de son courrier (il faut leur demander de vous écrire noir sur blanc de combien il y a eu erreur) : vous pouvez demander à rembourser à plusieurs fois puisque vous n'êtes pas à l'origine du pb. A charge pour l'agence de l'expliquer au bailleur, la faute incombant à leurs services.

Cordialement.

Par **fraiseberry**, le **23/02/2010 à 20:31**

Merci pour vos conseils

j'ai entame une demarche leur proposant un echancier pour remboursement